

Séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 26 septembre 2007 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Micheline Mathieu et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

La présente séance du conseil a été dûment convoquée et signifiée à chaque membre par lettre recommandée en date du 14 septembre 2007, le tout conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2007
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de août 2007
6. Dépôt de la correspondance
7. Rapport du Comité de transport
8. Commentaires sur la prestation de services en transport
9. Tarification zonale dans la MRC Les Moulins
10. Comptages sur les circuits externes – Engagement de personnel
11. Résolution pour reporter la séance ordinaire du mois d'octobre
12. Substitut aux représentants de la MRC au comité exécutif du CRT Lanaudière
13. Autorisation à signer une entente entre la Société d'habitation du Québec et la MRC Les Moulins dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat
14. Augmentation du seuil d'admissibilité dans le cadre des programmes Réno-Village et PRU
15. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 15, 16, 17, 23, 24 et le trajet des circuits # 15, 16, 17
16. Adoption du règlement numéro 97-16 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner «aire d'affectation urbaine» le secteur du pôle de la gare de l'AMT de Mascouche
17. Adoption du règlement numéro 97-17 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005

18. Examen et approbation du règlement de construction numéro 1003-002, de la Ville de Terrebonne
19. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-4 de la Ville de Mascouche
20. Mandat –Réfection de la toiture
21. Commission sur l’avenir de l’agriculture et de l’agroalimentaire québécois
22. Refonte du schéma d’aménagement et de développement révisé
23. Gestion des cours d’eau
24. Mandat à Axor Experts-Conseils inc. - Travaux supplémentaires relatifs au glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche
25. Mandat au Groupe Benoît inc. – Travaux supplémentaires relatifs au glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche
26. Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-Conseils inc. et au Groupe Benoît inc. – Travaux relatifs au glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche
27. Ruisseau La Petite Coulée
28. Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l’identification des espaces disponibles à l’intérieur de la zone blanche et l’évaluation du potentiel d’accueil des municipalités de la CMM
29. Conseil de la culture de Lanaudière
30. Projet Hexagone
31. Communauté métropolitaine de Montréal
32. Conférence régionale des élus de Lanaudière
33. Conseil régional de transport de Lanaudière
34. Rapport du Comité d'aménagement
35. Agence de vente de titres - Dépanneur Montée Masson
36. Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne – Réduction tarifaire
37. Avis de motion pour l’adoption d’un règlement modifiant l’article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l’extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l’horaire des circuits # 19A et 35
38. Adoption du règlement numéro 113-6 modifiant l’article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l’intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l’horaire des circuits #11 et #18
39. Autorisation de paiement à Élagage Gaspé inc.
40. Autorisation de paiement à Louis-Philippe Traiteur
41. Appui à la MRC d’Avignon – Programmes d’amélioration de l’Habitat
42. Interconnexion – Période des Fêtes 2007-2008

43. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéros 97-16 et 97-17
44. Appui à la Ville de Laval – Autoroute 440
45. Colloque de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec
46. Période de questions
47. Clôture de la séance

6294-09-07 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6295-09-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points suivants :

16. Adoption du règlement numéro 97-16 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de désigner «aire d'affectation urbaine» le secteur du pôle de la gare de l'AMT de Mascouche ;
17. Adoption du règlement numéro 97-17 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables de 2005 ;
42. Interconnexion – Période des Fêtes 2007 - 2008

ADOPTÉ

6296-09-07 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2007

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6297-09-07 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 085 342,19\$ pour le mois de septembre 2007 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer –Septembre 2007»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-058 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 085 342,19\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la

ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6298-09-07 Liste des chèques émis au mois de août 2007

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2007 pour un montant de 2 062 924,96\$ soit et est approuvée (annexe «Liste des chèques et retraits –Août 2007»).

ADOPTÉ

6299-09-07 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «Liste de la correspondance –Septembre 2007»).

ADOPTÉ

6300-09-07 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par et madame Denise Cloutier résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6301-09-07 Tarification zonale dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport a divisé le territoire métropolitain en zones concentriques ;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC Les Moulins est constitué en partie en zone 5 et en zone 6 ;

CONSIDÉRANT que cette situation est préjudiciable pour les résidants localisés au nord de l'autoroute 640 ;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2007, le conseil d'administration de l'AMT a modifié le règlement 6.10 relatif aux titres de transport métropolitain afin d'apporter un changement de zone semblable sur le territoire du CIT des Laurentides ;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une demande formelle soit et est adressée à l'Agence métropolitaine de transport de considérer la totalité du territoire de la MRC Les Moulins en zone tarifaire 5.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à l'Agence métropolitaine de transport, à monsieur Jean-François Therrien, député de Terrebonne et à madame Ginette Grandmont, députée de Masson pour appui.

ADOPTÉ

6302-09-07 Comptages sur les circuits externes – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits externes 19A, 25A et 35;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits externes au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), les 10, 11, 12, 13 et 14 septembre 2007 inclusivement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-059 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 4 600,00\$, poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6303-09-07 Résolution pour reporter la séance ordinaire du mois d'octobre

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la séance ordinaire qui devait se tenir le mardi 9 octobre 2007 soit reportée au mercredi 10 octobre 2007.

ADOPTÉ

6304-09-07 Substitut aux représentants de la MRC au comité exécutif du CRT Lanaudière

CONSIDÉRANT la modification du règlement de régie interne du CRT Lanaudière;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1007-2002 modifié par le décret numéro 1118-2004 et par le décret numéro 370-2007 lequel autorise un substitut au membre du comité exécutif formé du président, du vice-président et du préfet de chaque MRC;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE madame Denise Cloutier soit et est nommée substitut aux représentants de la MRC Les Moulins au comité exécutif du CRT Lanaudière.

ADOPTÉ

6305-09-07 Autorisation à signer une entente entre la Société d'habitation du Québec et la MRC Les Moulins dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire aux fins d'application des programmes d'amélioration de la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation a transmis à la MRC Les Moulins l'ensemble des documents nécessaires permettant de devenir partenaire signataire des ententes avec la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance desdits documents et désirent devenir partenaire signataire des ententes avec la SHQ dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat notamment l'*Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat (version juillet 2007)* et ses annexes, l'*Entente concernant la sécurité de l'information (version 30 novembre 2005)* et ses annexes ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Pilon, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins tous les documents nécessaires permettant de devenir partenaire signataire des ententes avec la SHQ dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat notamment l'*Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat (version juillet 2007)* et ses annexes, l'*Entente concernant la sécurité de l'information (version 30 novembre 2005)* et ses annexes.

ADOPTÉ

6306-09-07 Augmentation du seuil d'admissibilité dans le cadre des programmes Réno-Village et PRU

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire aux fins d'application des programmes d'amélioration de la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins accepte d'augmenter le seuil d'admissibilité des programmes Réno-Village et PRU comme suit :

	ÉVALUATION / MAISONS	
PROGRAMMES	2006 / 2007	2007 / 2008
RÉNO-VILLAGE	60 000,00\$	75 000,00\$
PRU	35 000,00\$	75 000,00\$

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins accepte d'augmenter le seuil d'admissibilité aux programmes Réno-Village et PRU en faisant passer l'évaluation des maisons sur le territoire de la MRC de 60 000,00\$ à 75 000,00\$ pour le programme Réno-Village et de 35 000,00\$ à 75 000,00\$ pour le programme PRU.

ADOPTÉ

6307-09-07 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 15, 16, 17, 23, 24 et le trajet des circuits # 15, 16, 17

Monsieur Clermont Lévesque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 15, 16, 17, 23, 24 et le trajet des circuits # 15, 16, 17 et demande une dispense de lecture.

6308-09-07 Examen et approbation du règlement de construction numéro 1003-002, de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1003-002 modifiant le règlement de construction numéro 1003;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1003-002 modifiant le règlement de construction numéro 1003.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6309-09-07 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-4 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1103-4 modifiant le règlement de zonage numéro 1103;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement de zonage numéro 1103-4 modifiant le règlement de zonage numéro 1103.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6310-09-07 Mandat – Réfection de la toiture

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de la toiture au 148, rue Saint-André à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumissionné relativement auxdits travaux, soit Couvreur Lapointe inc. et Couverture Alpha inc. ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Couverture Alpha inc. soient et sont retenus pour les travaux de réfection de la toiture au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour un montant de dix mille neuf cent trente-neuf dollars et vingt (10 939,20\$), incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission déposée par monsieur Stéphane Roussy, en date du 29 août 2007, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-060 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 10 939,20\$, poste budgétaire 2190-522 «*Entretien bâtisse*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier.

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions de la rencontre du comité d'urbanisme régional (CUR) tenue le 16 août 2007.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier et informe les

membres du conseil qu'une rencontre avec les fonctionnaires des villes de Mascouche et Terrebonne a eu lieu le 29 août dernier concernant un projet de règlement et un projet d'entente sur la gestion des cours d'eau, préparés par Me Jean-Pierre St-Amour.

6311-09-07 Mandat à Axor Experts-Conseils inc. - Travaux supplémentaires relatifs au glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du nettoyage du lit de la rivière Mascouche suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche a été octroyé par le conseil à Axor Experts-Conseils inc. le 13 février 2007 par la résolution numéro 6088-02-07;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été jugés nécessaires suite à un glissement de terrain lors des travaux originaux ;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Axor Experts-Conseils inc. pour des travaux supplémentaires de conception et de surveillance suite au glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche, le tout pour une somme de dix-sept mille cinq cent dollars (17 500,00\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-061 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 17 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6312-09-07 Mandat au Groupe Benoît inc. – Travaux supplémentaires relatifs au glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mars 2007, par la résolution numéro 6132-03-07, les membres du conseil de la MRC Les Moulins, ont mandaté Groupe Benoît inc. pour effectuer les travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été jugés nécessaires suite à un glissement de terrain lors des travaux originaux;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins mandate Groupe Benoît inc. pour effectuer les travaux supplémentaires de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et la stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche, le tout pour une somme de cinquante-neuf mille cinq cent dollars (59 500,00\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-062 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 59 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnel*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6313-09-07 Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-Conseils inc. et au Groupe Benoît inc. – Travaux relatifs au glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le transfert budgétaire suivant :

1400-001	Affectation de surplus	143 050,00\$
2610-418	Honoraires professionnels	143 050,00\$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de vingt-neuf mille deux cent vingt-huit dollars et dix-huit (29 228,18\$), incluant les taxes, à la firme Axor Experts-Conseils inc.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de quatre-vingt-quatorze mille dollars et soixante (94 000,60\$), incluant les taxes, au Groupe Benoît inc.

ADOPTÉ

Ruisseau La Petite Coulée

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier.

Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM

L'aménagiste fait le point dans ce dossier et informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du comité d'urbanisme régional (CUR) tenues le 16 août 2007.

Conseil de la culture de Lanaudière

Ce point est reporté.

Projet Hexagone

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que le Conseil de la culture de Lanaudière tiendra une conférence de presse le mercredi 3 octobre 2007 dans l'édifice du Moulin Neuf, pour annoncer le lancement du site internet du projet hexagone. La MRC contribuera pour le buffet et le vin.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Luc Labrecque, conseiller, résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant, informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du 15 août 2007 du CRT.

6314-09-07 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6315-09-07 Agence de vente de titres - Dépanneur Montée Masson

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la vente de titres de transport au Dépanneur Montée Masson situé 605, Montée Masson à Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte que le Dépanneur Montée Masson situé au 605, Montée Masson à Mascouche, devienne une agence de vente de titres conditionnellement à ce que le propriétaire, monsieur Jean-Claude Boucher, fournisse un cautionnement de trois mille dollars (3 000,00\$).

ADOPTÉ

6316-09-07 Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne – Réduction tarifaire

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne, signé le 14 mars 2007, visant à faire bénéficier les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne d'une réduction tarifaire selon certaines conditions, se termine le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de l'entente désirent poursuivre le projet de réduction tarifaire pour ses étudiants;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de reconduire le protocole d'entente entre le Cégep Terrebonne, la Caisse populaire Desjardins et la MRC Les Moulins afin d'offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep Terrebonne, pour une autre année soit, conformément à l'entente initiale, pour les mois de février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre et décembre 2008 et selon les conditions prévues à l'article 4 de ladite l'entente.

QUE la MRC s'engage à contacter les parties décrites aux articles 2.2 et 2.3 de l'entente initiale au plus tard le 1^{er} octobre 2008 afin de connaître leur intention de maintenir, d'abroger ou de modifier l'entente.

ADOPTÉ

6317-09-07 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 35

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 35 et demande une dispense de lecture.

6318-09-07 Adoption du règlement numéro 113-6 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits #11 et #18

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-6 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits #11 et #18.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6319-09-07 Autorisation de paiement à Élagage Gaspé inc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'abattage d'arbre dans le stationnement des bureaux de la MRC Les Moulins au 148, rue St-André à Terrebonne se sont avérés nécessaires et ont été réalisés par Élagage Gaspé inc. ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le paiement de six cent vingt-six dollars et soixante-treize (626,73\$) incluant les taxes, à Élagage Gaspé inc. pour des travaux d'abattage d'arbre dans le stationnement des bureaux de la MRC Les Moulins au 148, rue St-André à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédits n° 2007-063 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 626,73\$, poste budgétaire 2190-522, «*Entretien bâtisse*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6320-09-07 Autorisation de paiement à Louis-Philippe Traiteur

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Louis-Philippe Traiteur relativement au cocktail dînatoire qui suivra la conférence de presse pour annoncer le lancement du site internet du projet hexagone, le 3 octobre 2007;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le paiement d'un montant ne dépassant pas quatre mille dollars (4 000,00\$), excluant les taxes, à Louis-Philippe Traiteur.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-064 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 4 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 «*Frais de représentation*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6321-09-07 Appui à la MRC d'Avignon – Programmes d'amélioration de l'Habitat

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a amorcé, en 2005, un processus de révision devant mener à la signature de nouvelles ententes de gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC avaient, à ce moment, vivement déploré le manque de confiance de la SHQ envers les partenaires tellement les charges administratives, légales et le sous financement ne répondaient pas aux particularités régionales de plusieurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Avignon, même si elle est sensible à la volonté de la SHQ de rationaliser sa gestion interne n'avait pas à supporter un délestage jugé abusif, préjudiciable à son égard et n'a donc pas ratifié l'entente à l'époque.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu de la SHQ, de nouveaux protocoles dont la

signature attendue, sans pénalité, est le 30 septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE ces document reçus en pleine période estivale n'accordent pas un délai suffisant aux partenaires pour analyser adéquatement les documents soumis;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC d'Avignon, par sa résolution numéro CA-2007-08-28-190 adoptée le 28 août 2007, demande à la SHQ de reporter du 30 septembre 2007 au 30 novembre 2007 la date attendue des signatures pour les ententes afin de permettre aux élus municipaux d'analyser adéquatement la portée de ces dernières sur le processus administratif et financier;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande à la SHQ de reporter du 30 septembre 2007 au 30 novembre 2007 la date attendue des signatures pour les ententes afin de permettre aux élus municipaux d'analyser adéquatement la portée de ces dernières sur le processus administratif et financier.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Avignon.

ADOPTÉ

6322-09-07 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéros 97-16 et 97-17

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la consultation sur ces règlements n'a pu être tenue le 11 septembre 2007 telle que prévue par la résolution numéro 6284-08-07, faute de quorum ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement aux projets de règlements n^{os} 97-16, 97-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mercredi 10 octobre 2007 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6323-09-07 Appui à la Ville de Laval – Autoroute 440

Maintien de l'emprise de l'autoroute 440

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification du réseau routier supérieur de la région métropolitaine de Montréal, le ministère des Transports du Québec avait prévu l'aménagement d'une voie de contournement à l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise nécessaire au prolongement de l'autoroute 440 a été réservée;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de l'autoroute 440, dans l'ouest de l'île de Montréal, sur l'île Bizard et sur le territoire de Laval constitue une des possibilités qui demeurent pour compléter la voie de contournement nord et ainsi boucler le réseau autoroutier;

CONSIDÉRANT QUE la région métropolitaine de Montréal est confrontée à des problèmes majeurs de congestion routière, liée notamment à la discontinuité du réseau routier et à la superposition du transit local, lesquels compromettent la qualité de vie de la population et la compétitivité de l'économie de la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle du réseau routier de la région métropolitaine de Montréal canalise la circulation vers le centre de l'île de Montréal au détriment des autres secteurs de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE les villes de l'ouest de l'île de Montréal, la Ville de Laval et les villes de la couronne nord de Montréal contribuent significativement au développement économique de la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les pôles d'activités économiques de l'ouest de l'île de Montréal, de Laval et de la couronne nord de Montréal généreront de plus en plus de déplacements de la couronne nord et de Laval vers l'île de Montréal et entre la région métropolitaine et les autres régions du Québec, de l'Ontario et des Etats-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les villes de l'ouest de l'île de Montréal, la Ville de Laval et les villes de la couronne nord de Montréal sont nettement désavantagées en termes de mobilité en raison de la discontinuité du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les délais de réalisation du prolongement de l'autoroute 440 dans l'emprise détenue par le ministère des Transports dans l'ouest de l'île de Montréal et à Laval font en sorte qu'il y a présentement des volontés de transformer cette emprise en boulevard urbain;

CONSIDÉRANT QUE si l'emprise de l'autoroute 440 était transformée en boulevard urbain de façon permanente, toute possibilité de finaliser cette voie de contournement nord du réseau autoroutier métropolitain serait annihilée;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît essentiel de préserver l'emprise de l'autoroute 440 afin de conserver son potentiel de développement à des fins de construction d'un corridor de transport multimodal pouvant comprendre des voies rapides et des voies de transport en commun prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE la fluidité des déplacements des personnes et des marchandises est un important facteur d'attractivité et de compétitivité des agglomérations métropolitaines;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'assurer l'efficacité de certaines dessertes stratégiques susceptibles d'améliorer, à moyen et long terme, l'attractivité et la compétitivité de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'une prise décision sur les interventions pouvant être réalisées sur le réseau routier métropolitain nécessite un examen détaillé et une concertation de tous les partenaires dont ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la position de la Table des préfets de la couronne nord de Montréal;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministère des Transports du Québec de demeurer propriétaire de l'intégralité de l'emprise existante du prolongement éventuel de l'autoroute 440 afin de ne pas compromettre la complétion du réseau routier supérieur de la région métropolitaine de Montréal.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la position de la Table des préfets de la couronne nord de Montréal qui appuie une demande similaire du comité exécutif de la Ville de Laval (résolution CE-2007/5940) adoptée lors de sa séance du 25 juillet 2007.

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- à madame Julie Boulet, ministre des Transports;
- à monsieur Gilles Vaillancourt, maire de la Ville de Laval;
- aux préfets des MRC de Mirabel, de Deux-Montagnes, de Thérèse-De Blainville, Les Moulins et de L'Assomption;
- à la Table des préfets de la couronne nord de Montréal.

ADOPTÉ

6324-09-07 Colloque de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec qui aura lieu les 4 et 5 octobre 2007 à l'Auberge de la Pointe à Rivière-du-Loup dont le thème principal porte sur l'aménagement du territoire dans le contexte du développement de l'énergie éolienne au Québec;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Chantal Laliberté, aménagiste, à assister au colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec qui aura lieu les 4 et 5 octobre 2007 à l'Auberge de la Pointe à Rivière-du-Loup. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-065 émis par le secrétaire-trésorier au montant de deux cent trente-trois dollars et soixante (233,60\$), incluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès, colloque*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6325-09-07 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Richard Marcotte, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier